

GARANTIE LIMITÉE SUR LES PRODUITS DE BOIS

À partir du 1^{er} septembre 2015

La présente Garantie écrite relève directement de LEPAGE MILLWORK et est considérée comme la seule Garantie applicable aux produits présentés dans ce document. Cette Garantie limitée est accordée au propriétaire d'origine et sera en vigueur à compter de la date d'achat durant la période de temps spécifiée, à condition que les produits auxquels elle s'applique aient été installés et utilisés dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, à l'endroit de l'installation originale et sous réserve des autres limitations spécifiques dans la présente garantie limitée. Il n'y a aucune autre garantie que celle faisant partie du présent document. Toute garantie, ou promesse additionnelle donnée ou ayant pu être donnée par un vendeur à tous tiers, sera la responsabilité absolue de ce dernier et ne saurait engager de quelques manières que ce soit la responsabilité de LEPAGE MILLWORK.

LEPAGE MILLWORK garantit pour une durée limitée de vingt (20) ans que la peinture appliquée en usine sur les recouvrements d'aluminium ne pèlera pas, ne craquera pas, ne se fissurera pas, ne fendillera pas, ne formera pas de flocons ou de cloques dans des conditions d'usure normale; aucune décoloration importante (pas plus que 5 unités E Delta), aucune perte importante de brillant (pas plus que 20 %) et aucun farinage important ne surviendront.

LEPAGE MILLWORK n'offre aucune garantie contre la corrosion sur des résidences à moins de (1.6 km) de la mer, du fleuve ou de tout cours d'eau avec de l'eau salée.

Dans la confection de nos produits, nous travaillons principalement avec le bois. À cet effet, le bois étant un matériau naturel, nous ne considérons pas que des variations dans la couleur et la texture du grain tout comme la présence de résine, soit considérées comme des défauts.

Il est de la responsabilité du consommateur, considéré comme l'individu qui est le propriétaire de l'édifice ou de la propriété, de protéger adéquatement toutes les surfaces de bois du produit contre les éléments en appliquant rigoureusement une peinture, un vernis ou une teinture reconnus dans l'industrie, dans un délai basé par rapport à la date de livraison :

- deux (2) semaines dans le cas de produits naturels
- deux (2) mois dans le cas de produits avec apprêt
- six (6) mois dans le cas de produits avec la finition « 1st Coat »

LEPAGE MILLWORK offre une garantie limitée de deux (2) ans sur la peinture « Super 1st Coat » sur le bois appliquée en usine.

LEPAGE MILLWORK n'offre aucune garantie sur la finition de teinture intérieure et/ou extérieure.

La quincaillerie est garantie pour une période de dix (10) ans, contre tout défaut de fabrication et tout vice dans les matériaux pouvant la rendre inutilisable.

Les unités scellées de verre à double scellement et à faible émissivité (Low-E) sont garanties pour une période de vingt (20) ans et toutes autres unités scellées de verre ou insertions décoratives pour une période de dix (10) ans contre la formation de buée ou dépôt de poussières sur les surfaces internes constituant une réduction de la vision (excluant un bris spontané du verre).

LEPAGE MILLWORK garantit contre tous défauts de fabrication ou tous vices dans les matériaux pour une période de un (1) an : les fenêtres en bois (recouvertes ou non d'aluminium), la quincaillerie, les moustiquaires, les carrelages amovibles fournis avec les produits et les bris spontanés (bris thermiques) des unités scellées de verre ou d'insertions décoratives.

LEPAGE MILLWORK, à sa discrétion, pourra réparer, remplacer ou rembourser ledit produit, ou les composantes défectueuses, et l'acheminer au distributeur, au choix du propriétaire. Pour une période de douze (12) mois, LEPAGE MILLWORK assumera le coût du technicien qui effectuera les réparations faites aux produits ou aux composantes sans se porter responsable de l'installation du produit de remplacement, de la peinture, de la finition ou de toutes autres activités connexes nécessaires pour compléter le travail de réparation ou de remplacement. LEPAGE MILLWORK fournira l'unité scellée de verre de remplacement avec ou sans volet (selon le type de produit) sans se porter responsable de l'installation du produit de remplacement, de finition ou de toutes autres activités connexes nécessaires pour compléter le travail.

Les produits commandés avec des modifications à leur design original ou comme produits incomplets seront exclus aux fins de cette garantie. Les défauts ou problèmes résultant de conditions ou d'applications sur lesquelles LEPAGE MILLWORK n'a aucun contrôle seront considérés comme des exclusions aux fins de cette garantie, incluant :

- une usure normale et une décoloration des finis ;
- des variations dans la couleur et le grain des composantes de bois naturel ;
- de conditions environnementales qui excèdent les normes de design (dans certains cas, les applications côtières seront considérées comme excédant les normes de design de certains produits, options, quincailleries ou finis). Contactez votre distributeur autorisé LEPAGE MILLWORK pour vous informer des options concernant la résistance à la corrosion ;
- une déflexion de 1/4" (6 mm) ou moins des montants et traverses de portes de bois ;
- Une déflexion d'unité scellée de dimension de plus de 30 pi² causant une distorsion au niveau de la vision ou un clappement généré par les carrelages ou les intercalaires
- Une condensation résultant d'un excès d'humidité ;
- Produits spéciaux définis comme étant des items manufacturés spécifiquement pour rencontrer des demandes d'un client ou d'un projet de construction au niveau du design, des spécifications ou caractéristiques d'utilisation particulières qui ne répondent pas aux tests de performance ou ne rencontrent pas les exigences de normes;
- une mauvaise installation ou un manque d'entretien, incluant la négligence d'appliquer un fini approprié dans les délais prévus dans cette garantie ;

En aucune circonstance, la responsabilité de LEPAGE MILLWORK dans une réclamation ne devra excéder le montant payé pour ce produit. Cette garantie limitée ne sera pas honorée si les conditions de vente ne sont pas intégralement respectées et les produits entièrement payés. Des défauts ou des problèmes qui sont le résultat de conditions ou d'applications hors de notre contrôle (utilisation de produits incompatibles, installation inadéquate, conditions climatiques anormales ou dommages causés par des éléments extérieurs) ne font pas partie des responsabilités de LEPAGE MILLWORK. En aucune circonstance, LEPAGE MILLWORK ne se tient responsable de dommages ou d'incidents directs ou indirects de toutes sortes causés par un produit défectueux, un mauvais fonctionnement ou par de la négligence ou non. Cette garantie n'est qu'une garantie de réparation, de remplacement ou de remboursement. LEPAGE MILLWORK se réserve le droit d'inspecter le produit dit défectueux.

*Le site web est la référence absolue de la garantie et de ses mises à jour.